



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service eau-environnement
Cellule Milieu Aquatique et pêche

Annecy, le **18 AOUT 2022**

Affaire suivie par : Virginie DETRAZ
Tél : 04 50 33 78 51
ddt-see@haute-savoie.gouv.fr

Synthèse de la participation du public relative au classement en deuxième catégorie piscicole du plan d'eau des Castors sur la commune de Saint-Pierre en Faucigny

Objet : projet d'arrêté préfectoral portant classement en deuxième catégorie piscicole du plan d'eau des Castors sur la commune de Saint-Pierre en Faucigny

L'article L123-19-1 du code de l'environnement a établi le principe de participation du public pour les décisions environnementales, défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement.

A la demande du syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents, il est proposé un classement en deuxième catégorie, avec inventaire piscicole à l'appui du lac des Castors situé sur la commune de Saint-Pierre en Faucigny.

Le projet d'arrêté a été publié sur le site "Les services de l'Etat en Haute-Savoie" pour une consultation du public du 4 au 24 juillet 2022 inclus.

Aucune observation n'a été formulée pendant cette période de consultation.

Cette synthèse sera mise en ligne sur le site "Les services de l'Etat en Haute-Savoie" pour une durée de trois mois.

Pour le directeur départemental des territoires
Le chef du service eau-environnement


Damien ASSADET